

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi des Jeunes et Vétérans de la Boème

Samedi 7 Décembre 2019

Art.1 Le tournoi Jeunes et Vétérans de la Boème est un tournoi national. Les numéros de dossier sont **1901564** et **1901565**. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFbAD et du présent règlement. Il se déroulera à la **Salle Omnisport, Combe Noire, 16440 MOUTHIER SUR BOËME**

Art.2 Le juge arbitre en présence est Jérôme CLAVEAU. Ses décisions étant sans appel, il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art.3 Le tournoi Jeunes est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories poussin, benjamin, minime, cadet, junior et d'un classement de NC à R4

Le tournoi Vétérans est ouvert aux joueurs dans les catégories vétérans, et classés de NC à R4.

Chaque participant doit être licencié FFbAD au plus tard la veille de la confection des tableaux de la compétition et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels à la date du tournoi. Les participants dérogeant à cette règle, s'exposent aux sanctions stipulées à l'article 2.23 du Règlement Général des Compétitions.

Art.4 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.

Art.5 Les tableaux proposés sont pour le Samedi 7 Décembre

- les Simples Hommes et les Simples Dames pour les jeunes (matin et après-midi)
- les Doubles et Mixtes pour les vétérans. (Après-midi et soirée)

Un seul tableau est autorisé par joueur. Les joueurs récompensés s'engagent à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée.

Art.6 La gestion de la compétition se fera avec le logiciel Badplus. Les tableaux seront joués en poules avec 2 sortants par poule. En fonction du nombre de joueurs, les séries pourront être scindées ou fusionnées en fonction du CPPH, actualisé quinze jours avant la date du tournoi.

Art.7 La compétition démarre à 8h pour la compétition Jeunes. La compétition Vétérans débutera à l'issue de la remise des lots en fin d'après-midi. Le nombre maximum de matchs est d'environ 126 pour les jeunes et 92 pour les vétérans. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions entraînant un dépassement du nombre de matchs prévu. La priorité sera donnée en fonction de la date de réception de l'inscription, tout en gardant une représentativité maximale dans chaque discipline.

Selon les inscrits, nous mettrons en place :

- jusqu'à 5 paires ou 5 inscrits en Simple : une poule unique
- 6 paires ou 6 inscrits en Simple : une poule de 3 avec 2 sortants par poule
- 10 paires ou 10 inscrits : 2 poules de 5 avec 2 sortants par poules
- de 7 à 12 paires ou de 7 à 12 inscrits en Simple : poules de 3 et 4 avec 2 sortants par poule

Art.8 Le montant des droits d'inscriptions est de 10 € pour les jeunes et 12€ pour les vétérans. Le paiement devra être joint à la feuille d'inscription par chèque à l'ordre des « Badistes de la Boème». Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Aucun remboursement ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de forfait justifié.
Les inscriptions seront à envoyer à l'adresse suivante : TRAQUET Damien, Chez Rochard, 16300 LAGARDE SUR LE NÉ.

Art.9 La date limite de réception des inscriptions est le 25 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Art.10 La confection des tableaux se fera le 30 Novembre 2019. Le classement des joueurs prit en compte sera celui du 23 Novembre 2019 (soit 14 jours avant la date du tournoi). En cas de force majeure, la composition des tableaux pourra être modifiée dans l'intérêt de la compétition.

Art.11 Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les deux paires / joueurs.
Le volant officiel du tournoi est le SHADOW ULTIMATE et le MALVIS 600. Le premier sera en vente dans le gymnase au prix de 20€ le tube.

Art. 12 Tous les jeunes joueurs classés à partir du niveau Départemental et au-dessus jouent avec des volants en plumes. Lorsqu'un match oppose un jeune joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes. En cas de litige, dans n'importe quelle catégorie, c'est le volant plume qui prime, article 2.18 du Règlement General des Compétitions.

Art. 13 Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité, les Juges Arbitres et les arbitres ainsi que deux personnes maximum par équipe pendant les arrêts de jeu.

Art.12 L'arbitrage des matchs se fera en auto-arbitrage, sauf pour les finales. Un arbitre pourra être demandé pour un match par les joueurs.

Art.13 Tout joueur doit être présent dans la salle 1 heure avant l'heure de son match, à l'exception de la 1ère rotation où les joueurs devront être présents dans la salle 30 minutes avant leur horaire de match. Ils devront se faire enregistrer dès leur arrivée. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande auprès du juge-arbitre et laisser ses coordonnées à la table de marque, sous peine de disqualification lors de l'appel de son match.

Art.14 Les volants touchant une structure fixe seront déclarés fautes au service comme dans le jeu. Tout volant qui touchera les structures mobiles sera considéré comme let au service comme en jeu.

Art.15 Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes de la fin du match à l'appel du prochain. Ce temps pourra être diminué en accord avec les joueurs concernés. Le temps d'échauffement est de 3 minutes, à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu et le test des volants.

Art. 16 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne ayant un traitement médical devra être en mesure de présenter une ordonnance le jour de la compétition en cas de contrôle anti-dopage.

Art.17 En cas de forfait, le joueur devra prévenir son partenaire ainsi que le club organisateur. De plus, chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera sous 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait sera retenu par les juges-arbitres).

Art.18 Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le règlement général des compétitions. En particulier les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFbAD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton. Tout joueur ne respectant pas ce point de règlement ne sera pas autorisé à jouer son match avant de se présenter avec une tenue conforme, validée par le juge arbitre. Les joueurs ayant déjà fait l'objet d'un avertissement de la part d'un juge arbitre, pourront être directement sanctionnés par le juge arbitre en place lors du tournoi.

Art.19 Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipes et techniques. (Voir site FFbAD, art 3.9 et 3.10 du Guide du badminton). Ces codes seront à l'affichage dans la salle.

Art.20 Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte ou de vol et de détérioration du matériel.

Art.21 Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Sauf contre-indication, toute personne inscrite accepte de céder au club ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées pendant le tournoi.

LE COMITE D'ORGANISATION

